

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 20 JUIN 2022

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h10)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | APPEL NOMINAL | 3 |
| 2. | APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR | 3 |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022 | 3 |
| 4. | COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL | 3 |
| 5. | DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS | 4 |
| 6. | PRÉAVIS 08/2022 - RAPPORT DE GESTION 2021 | 5 |
| 7. | PRÉAVIS 09/2022 - COMPTES 2021 | 8 |
| 8. | PRÉAVIS 10/2022 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU SOUS PRESSION AU CHEMIN DES AUGES ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES | 10 |
| 9. | INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « PLAN HORAIRE 2023, QUELLE MARGE DE MANŒUVRE ? » | 12 |
| 10. | ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL | 14 |
| 11. | COMMUNICATIONS MUNICIPALES | 14 |
| 12. | PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS | 17 |

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| PRÉSENTS : | Conseillers municipaux | |
| | Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni, et Jean Christophe Schwaab | 6 |
| ABSENT EXCUSÉ | M. Jean-Paul Demierre | 1 |
| | Conseillers communaux selon la liste de présence | 47 |
| ABSENTS EXCUSÉS : | Mmes et MM. Basile Debraine, Léon Denisart, Blaise Duboux, Alexandre Gay, Florence Gross, Stéphane Massy, Mathias Noël, Chantal Ostorero, Jane Potin, Bernard Rufi, Olivier Veluz et Julien V.-A. Vogel | 12 |
| ABSENTE NON EXCUSÉE | Mme Elodie Griffard | 1 |

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié avec un ajout comme suit :

9. Interpellation Mme M. Janeiro et consorts « Plan horaire 2022, quelle marge de manœuvre ? »

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de modification.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté avec 44 voix pour et 2 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Le Président :**

Les brochures budget, comptes et rapport de gestion parviendront désormais par e-mail en pdf, via internet et extranet, aux conseillères et conseillers recevant les documents par e-mail et en format papier à celles et ceux qui reçoivent les documents par courrier postal.

➤ **Votation fédérale - 15 mai 2022****Participation : 46.45%**

| Objet soumis au vote Fédéral | Résultats | | | | | | |
|---|-----------|--------|------|----------|-------|-----|-------|
| | Rentrés | Blancs | Nuls | Valables | OUI | NON | % |
| 1. Modification du 1 ^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin) | 1'602 | 42 | 0 | 1'560 | 1'231 | 329 | 46.43 |
| 2. Modification du 1 ^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) | 1'603 | 25 | 0 | 1'578 | 1'319 | 265 | 46.46 |
| 3. Arrêté fédéral du 1 ^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union Européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1876 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 105/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) | 1'597 | 93 | 0 | 1'504 | 1'150 | 354 | 46.29 |

➤ **Prochaines votations fédérales**

25 septembre 2022 et 27 novembre 2022

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2022 :**

| Séance du Conseil | Heure | Lieux - |
|-------------------|-------|---|
| 10.10.2022 | 20h00 | Salle des Mariadoules, Aran |
| 09.12.2022 | 17h00 | Salle des Mariadoules, Aran et repas suit |

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président reçoit l'interpellation de Mme M. Janeiro et consorts « Plan horaire 2023, quelle marge de manœuvre ? »

Elle sera traitée au point 9 de l'ordre du jour.

6. PRÉAVIS 08/2022 - RAPPORT DE GESTION 2021

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2021, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Pittet:

La Commission de gestion s'est réunie 12 fois. Elle a eu l'occasion de rencontrer Mme E. Marendaz Guignet, Municipale, et M. JC Schwaab, Municipal.

Mme la Municipale, E. Marendaz Guignet a répondu à nos questions concernant le dossier du plateau de la Gare. L'objectif de cette interview était de pouvoir comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier complexe qui occupe le Conseil communal, la Municipalité et l'administration communale depuis de nombreuses années.

M. le Municipal, JC Schwaab, a répondu à nos questions concernant son dicastère sauf pour l'éclairage public car ce dossier est en cours. Les thèmes des travaux, de la mobilité, du service de l'eau et de l'informatique ont été abordés.

De plus, nous avons rencontré la Municipalité in corpore pour des questions liées aux comptes, au rapport de gestion et au rapport des réviseurs.

Une petite précision : les conseillers ont reçu deux versions du rapport de la Cogest. Il remercie la secrétaire du Conseil et la presse de ne pas rapporter l'information suivante. En effet, avec l'accord de la Municipalité, la politique de gestion des mots de passe électroniques a été retirée de notre rapport afin que cette information ne devienne pas publique. La Commission de gestion assurera le suivi de ce point.

Concernant le rapport de la Cogest, nous avons poursuivi notre mandat en vérifiant l'exercice 2021. Différentes questions ont été envoyées à l'avance à la Municipalité qui a pu nous répondre de manière constructive.

Dans le rapport, nos différentes remarques ou recommandations ont été mises en évidence afin d'en assurer le suivi.

Il tient à remercier ses collègues de la Commission de gestion pour leur travail sérieux et constructif, ainsi que la Municipalité et le boursier pour leur disponibilité et les renseignements apportés.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 08/2022 tel que présenté.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il y a quelques modifications à apporter dans le rapport de la Commission de gestion.

A la page 18, sous «Pour l'immeuble Plant Robert..... Selon le préavis 20/2020, le revenu locatif se monte à CHF 400'000.-, soit un loyer moyen annuel sur tout le bâtiment de **240.- CHF/m².** » *et non pas 133.- CHF/m².*

A la page 31, pour le budget 2021, la perte n'est pas de CHF 2'813'200.-, cela a été amendé, elle est de **CHF 3'091'400.-** et la marge d'autofinancement négative est de **CHF 1'000'300.-** *et non pas CHF 1'424'306.08.*

M. JC Schwaab, Municipal :

Comme c'est une sorte de discussion générale, il fait quelques commentaires concernant les recommandations de la Commission de gestion. Tout d'abord, il la remercie pour la collaboration très intense et fructueuse. Tout le monde a beaucoup travaillé, et puis ça a donné un résultat assez impressionnant. Il s'agit de recommandations sur lesquelles nous allons revenir ensemble.

A la p. 29, la Cogest préconise de rendre plus facile d'accès les résultats concernant la qualité de l'eau potable. Il aimerait savoir ce que ça veut dire « rendre plus facile d'accès » étant donné qu'actuellement on obtient ces résultats sur le site internet de la commune en 3 clics (<https://www.bourgenlavaux.ch/content/eaux>). Et puis si on regarde sur les sites d'autres communes y compris les communes qui ont un site du service des eaux très performant comme Lausanne, par exemple, on arrive à ces résultats en 4 voire 5 clics en fonction du terminal que l'on utilise. Donc il aimerait savoir au fond qu'est-ce qu'on doit faire pour rendre ces résultats encore plus faciles d'accès qu'ils le sont déjà.

Ensuite, parmi la série de recommandations que fait la Cogest, il y en a 2 que la Municipalité ne suivra pas. La première, à la p. 29, a trait à la proposition d'externaliser la gestion du parc informatique. La Municipalité est un petit peu surprise de voir cette proposition. Il n'y a rien dans le rapport de la Cogest qui fait état d'un quelconque problème qu'il faudrait régler. Et puis si c'était le cas, la Municipalité ne voit pas pourquoi une externalisation résoudrait le moindre problème étant donné qu'en général c'est le genre de chose qui va coûter plus cher et va générer toute une bureaucratie qui n'est pas très propice à la bonne gestion des affaires communales. Mais encore une fois, impossible de savoir pourquoi la Cogest demande cette externalisation parce ce n'est pas précisé dans le rapport de gestion.

Et puis, il y a encore une 2^{ème} recommandation à la p. 29, que la Municipalité ne suivra pas. Elle a trait à la gratuité de l'eau des vignes que la Cogest nous recommande de reconsidérer. Il faut savoir que la question se pose depuis déjà quelques années. Au fond, est-ce qu'il n'y aurait pas le moyen de facturer l'eau des vignes aux exploitations viticoles qui s'en servent ? Alors on a tourné le problème dans tous les sens, on a aussi discuté avec quelques-uns des intéressés pour arriver à la conclusion que pour facturer cette eau, il faudrait mettre sur pied une bureaucratie pas possible, pour pas dire, une usine à gaz, avec des compteurs, faire des calculs savants pour savoir qui utilise quelle eau à quel endroit, en étant bien sûr que l'exploitation en question utilise bien l'eau des vignes et pas notre eau. On est assez vite parvenu à la conclusion que monter une usine à gaz pareille, ça serait totalement non pertinent. Il précise que ces explications ont été données la Cogest, mais on n'en trouve pas trace dans le rapport. En fait la Municipalité voit la gratuité de l'eau des vignes en tant que mesure de promotion économique et de soutien aux vigneronnes et aux vignerons de la commune. Donc, même s'il y avait un moyen de facturer cela de manière simple et non bureaucratique, la Municipalité tient à garder ce soutien et c'est pour ça qu'elle va maintenir l'eau des vignes gratuite.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Avant de passer en revue le rapport de gestion 2021 dicastère par dicastère, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, **préciser la page** et le paragraphe auquel elle se rapporte.

Le Président passe en revue tous les dicastères.

AUTORITÉS - p. 5 à 24

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET POLICE DES CONSTRUCTIONS - p. 25 à 42

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

ECOLES, TOURISME, CULTURE ET ASSAINISSEMENT - p. 43 à 55

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

URBANISME, COMMUNICATION ET DURABILITE - p. 56 à 61

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

SECURITE, SPORTS, MANIFESTATIONS, PORTS ET RIVES - p. 62 à 75

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

DOMAINES ET VOIRIE - p. 76 à 86

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

PATRIMOINE BÂTI, BIBLIOTHEQUE ET PAROISSES - p. 87 à 96

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

Il a une question en lien avec la gérance et une des remarques de la commission de gestion qui à la p. 13 mentionne qu'un des risques par rapport au bâtiment Plant Robert concerne son exploitation et que « l'attribution des tâches liées à la location et la conciergerie sera définie en 2022. Une externalisation est envisagée. » Il se souvient que, quand on avait voté le préavis 20/2020, le bâtiment Plant Robert ne devait pas générer des coûts supplémentaires liés à la gestion et la location. On avait compris que ça pouvait être absorbé dans la charge directe de la commune. Donc il aimerait savoir actuellement ce que représentent ces charges par rapport à la gestion du patrimoine et pourquoi pour ces nouveaux appartements.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Effectivement quand on a discuté, c'était encore une question très ouverte. Actuellement, on est au stade où on fera tout nous-mêmes. Comme on est en train de restructurer un peu la conciergerie et que nous sommes en train de préparer la succession de M. Pascal Eggenberger, nous prévoyons que ce poste de gestion technique gèrera également le bâtiment Plant Robert. C'est l'état des réflexions actuellement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - p. 97 à 112

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Questions générales sur le rapport?

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 08/2022 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis n°08/2022 de la Municipalité du 16 mai 2022;

Où le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

7. PRÉAVIS 09/2022 - COMPTES 2021

Chacun-e a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2021, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Pittet:

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose d'approuver les comptes pour l'année 2021 tels qu'ils sont présentés, selon le préavis 09/2022.

Le Président :

Afin de passer en revue les comptes 2021 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, **préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte.**

Une fois tous les chapitres passés en revue, nous voterons sur le préavis.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 22 à 29

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 30 à 32

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

P.31 - 210 Impôts - Compte 210.400.200 - Impôt sur la fortune personnes physiques

On se réjouit de voir le chiffre augmenter. Est-ce que l'on sait si c'est sur une ou deux personnes en particulier, un ménage et si c'est bien réparti ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Ce n'est pas sur beaucoup de personnes soit sur 1 ou 2 personnes. On n'a pas pu découvrir si c'est seulement cette année ou si ce sera pérenne. Malheureusement, on n'a pas pu approfondir cela pour l'instant. Mais c'est une rentrée extraordinaire effectivement.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 33 à 52

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 53 à 64

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES - p. 65 à 67

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 68 à 70

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 71 à 72

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 73 à 77

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - p. 78

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES D'ENTRETIEN IMMOBILIER - p. 79 à 81

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - p. 82 à 83

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

TABLEAU DE RESULTAT - p. 84 à 85

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

BILAN - p. 86 à 88

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

INVENTAIRE DES TITRES, TABLEAU DES INVESTISSEMENTS, TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX, PATRIMOINE COMMUNAL - p. 89 à 104

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

LISTE DES ENTENTES INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES - p. 105 à 116

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer de façon globale sur les comptes 2021.

M. Y. Kazemi :

Une question d'information générale pour cerner ces comptes qui sont assez bons. Est-ce que la situation particulière des 2 dernières années finalement a impacté des comptes, respectivement est-ce qu'on est déjà revenu dans une routine où tout est rentré dans un fonctionnement normal par rapport au Covid ?

M. J.-P. Haenni Syndic :

C'est très difficile de dire si c'est revenu dans une routine, parce que les résultats de l'année passée n'étaient pas comme cela. Avec le Covid, on a été très prudent pour les rentrées fiscales et puis pour 2022, on a encore été prudent pour les rentrées fiscales.

Ce qui est incroyable, c'est qu'on a des rentrées fiscales en 2021 déjà plus élevées en tout cas, et c'est la même chose pour le budget 2022 qu'on a imaginé. Les comptes 2022 seront meilleurs que le budget. C'est dur de dire aujourd'hui ce qui va se passer pour les 2 ou 3 prochaines années. C'est vrai qu'on avait tous des craintes avec les années Covid, ainsi que le Canton. Et beaucoup de communes vaudoises ont eu les mêmes surprises que nous. Il a beaucoup de collègues syndics qui sont hyper enchantés, même dans une petite commune comme Forel, il y avait un excédent de CHF 800'000.-, ce qui est important pour une commune de 2'000 habitants et c'est ainsi dans tout le canton.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 09/2022 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 09/2022 de la Municipalité du 9 mai 2022;

Où le rapport de la Commission de gestion;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

d'approuver les comptes 2021 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur travail.

8. PRÉAVIS 10/2022 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU SOUS PRESSION AU CHEMIN DES AUGES ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Chacun-e a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. N. Potterat :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 10/2022 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Béguelin :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 10/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. J. Joly :

Il fait partie de la commission ad hoc. Il a une remarque à faire sur ce préavis 10/2022 pour le remplacement de cette conduite. Sur le fond, il valide le préavis et surtout que le principe d'une économie d'une denrée qui sera peut-être rare, l'eau potable, n'est pas à sous-estimer.

Son intervention concerne la forme et la fixation de la séance. La commission ad hoc n'a pas siégé conformément à l'art. 45, al. 1 du règlement du Conseil communal. Seules deux personnes ont pu siéger à la séance de la commission ad hoc. Il s'est excusé mais pas les 2 autres personnes. Le rapporteur de la commission ad hoc désigné par le Bureau du Conseil ne s'est pas excusé et un des 2 membres présents a fait le rapport. Merci à son auteur M. L. Béguelin.

Le projet figure au plan d'investissement. Pour sa part, un refus reporterait les travaux d'environ 1 an. Concernant l'évacuation des eaux, celle-ci est nécessaire et donc à la charge de la commune.

D'autre part, il trouve regrettable que le municipal en charge du dicastère ait fixé les dates de séance de la commission ad hoc.

En final, il prie les conseillers-ères d'accepter ce préavis et de bien réfléchir à tous les détails que nous devons valider pour le nouveau règlement du Conseil lors de la prochaine séance d'octobre 2022.

M. L. Gfeller :

Il remercie M. J. Joly pour son intervention. C'est vrai qu'il partageait un peu sa surprise à la lecture du rapport et se demandait ce qu'en pensait le Bureau par rapport au fait que le quorum n'était pas atteint dans le cadre de la commission ad hoc et qu'il s'assurera par la suite que cela ne se reproduise plus.

Et puis, 2^{ème} question, elle concerne le préavis et le passage des conduites. Est-ce que l'éventualité de les faire passer dans les champs bordant la route a été envisagée afin de faire baisser les coûts comme cela se fait dans d'autres communes notamment.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il précise que ce n'est pas lui qui a fixé la date de la séance. Il a fait des propositions qui ont été validées. C'est vrai que malheureusement cette commission formellement n'avait pas le quorum, mais le règlement du conseil communal mentionne « Exceptionnellement et si leurs membres y consentent à l'unanimité, la commission peut traiter le dossier par voie de circulation » et là ça a été le cas. Il est le premier à regretter de ne pas avoir eu une commission qui pouvait valablement délibérer et il espère qu'une prochaine fois on s'y prendra tous mieux. Peut-être l'erreur qu'il a faite, c'est de prendre trop les devants. On a tous un mois de juin assez chargé et on a essayé de trouver une date qui, malheureusement, n'a pas convenu pour tout le monde.

Concernant la place des conduites, il peut assurer que leur remplacement a été parfaitement calculé pour que ça passe au bon endroit.

D'ici quelques mois, il y aura un préavis pour la réfection de la route des Auges qui est en aussi mauvais état que les conduites mais qui ne requiert pas une réaction si urgente que la conduite d'eau qui fuit de tous les côtés. Aussi, ce préavis concernant la route nécessite encore quelques demandes de subventions, d'affinements, ce qui fait qu'on ne va pas générer des dépenses supplémentaires en la plaçant dans une route qu'il est toute de façon nécessaire de refaire prochainement.

M. L. Gfeller :

Il ne parle pas de la route des Auges mais de celle qui est en amont.

Le Président :

Pour ce qui est de la position du Bureau au sujet de la commission ad hoc, évidemment qu'on a été un petit peu surpris par ces faits. M. J. Joly l'a bien résumé, c'est-à-dire qu'entre quelque chose de complètement inhabituel, soit l'absence de cette majorité à 3 et puis l'urgence des travaux, ont fait que cela a été un petit peu piloté par circulation.

Actuellement beaucoup de choses se font par circulation, surtout que c'est une commission intercommunale (AIEJ) qui se réunit régulièrement et avec toujours les mêmes personnes. On souhaite que ces incidents ne se reproduisent pas, mais on a décidé d'aller de l'avant malgré la situation.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote le préavis 10/2022 tel que **présenté**.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 10/2022 de la Municipalité du 9 mai 2022 ;
où le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 44 voix pour et 2 abstentions

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Auges ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 562'000.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par la subvention de l'ECA de CHF 21'000.- et le solde de CHF 449'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 15'000.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2023 ;
5. d'amortir l'investissement relatif à l'assainissement de CHF 92'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'100.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2023.

| |
|--|
| 9. INTERPELLATION DE MME M. JANEIRO ET CONSORTS « PLAN HORAIRE 2023, QUELLE MARGE DE MANŒUVRE ? » |
|--|

Le Président donne la parole à Mme Janeiro.

Mme M. Janeiro :

Cet été, cela fait 11 ans qu'elle est pendulaire à la Gare de Cully. Cela fait aussi 11 ans que notre commune a fusionné et avait comme un de ses objectifs de rénover cette gare et améliorer sa desserte. Alors usagère régulière de la ligne, elle consulte chaque année l'horaire pour y guetter des améliorations et attendait avec impatience la cadence au quart d'heure.

Comme citoyenne et usagère, elle est tombée des nues cette année. Un chantier qui était nécessaire pour notre collectivité même si onéreux, des tarifs qui sont ce qu'ils sont, mais pas de vraie cadence au quart d'heure.

Le nouveau projet horaire pour 2023 indique les horaires suivants pour Lausanne :

D'abord un train aux 13 qui permet de prendre le train des 43 pour Genève et des 44 pour Berne, avec une attente d'une vingtaine de minutes.

Puis, nous aurons un train **5 minutes** plus tard aux 18 qui nous permet de prendre les **mêmes** correspondances.

24 minutes plus tard le train des 42 permet les mêmes correspondances que celui des 50, **8 minutes** plus tard.

Vous conviendrez qu'on n'est pas sur une cadence au quart d'heure.

Pour se faire une idée, si le train des 13 était 5 minutes plus tôt, soit aux 08, les pendulaires pourraient prendre un train avant pour Genève et Berne et gagner plus de 20 minutes sur le trajet total. Ce qui amène une plus-value concrète, permettant soit d'arriver plus tôt au travail, soit dormir un tout petit peu plus le matin.

Elle ne parle pas des gares d'Epesses ou de Vilette oubliées, desservies uniquement toutes les heures, ni d'aucune amélioration au niveau des bus, en particulier le soir, que ce soit pour les personnes qui rentrent tard du travail ou d'une soirée entre amis un peu arrosée pour laquelle il ne convient pas de prendre la voiture.

Nous ne sommes malheureusement pas les seuls, la Romandie étant visiblement le parent pauvre des offres et infrastructures CFF par rapport à l'agglomération de Zurich par exemple. Mais puisqu'il s'agit d'un service public, il lui semble que la collectivité peut dire son agacement face à une offre pas satisfaisante.

La canicule que nous vivons nous montre encore une fois le besoin de report modal si nous voulons contribuer à ce qu'elles ne soient pas exponentiellement pires à l'avenir.

Alors pour toutes ces raisons, il faut mettre les choses sur la table et essayer de trouver des solutions ensemble, d'où cette interpellation à notre Municipalité.

Elle se permet donc de relire ici les questions de l'interpellation à l'attention de la Municipalité :

- A-t-elle pris position sur le nouveau projet horaire 2023 en particulier sur les sujets précités ?
- Les partenaires de mobilité ont-ils pu fonder l'absence d'amélioration d'offre et le décalage vis-à-vis de ce qui a été annoncé par le passé ?
- Quels moyens d'action et quelle marge de manœuvre aurait la commune comme collectivité publique afin que l'offre corresponde mieux aux besoins de la population ?

Le Président demande à la Municipalité de répondre à cette interpellation de suite ou de préparer une réponse pour la prochaine séance de Conseil, soit le 10 octobre 2022.

M. JC Schwaab, Municipal :

Ce serait plus complet de faire une réponse la prochaine fois. Des démarches ont déjà été engagées parce qu'il est aussi choqué que sa préopinante. Et puis bon nombre d'habitant-e-s de la commune attendaient une cadence au quart d'heure et pas une cadence 4x par heure, même si le quart d'heure vaudois s'établit 4x par heure, ce n'est pas la même saveur. Les gens sont aussi nombreux à attendre une amélioration à Epesses et à Vilette. Amélioration qui a été promise mais pas réalisée. Même à Grandvaux, ce serait relativement facile d'arrêter des trains qui vont à Payerne.

Alors, non seulement nous avons répondu à la consultation, mais nous avons prévu d'autres démarches que nous vous détaillerons en espérant avoir quelques avancées à vous présenter lors des prochaines séances. Quoiqu'il en soit, il pense que c'est très une bonne chose que le législatif manifeste aussi son mécontentement face à cette situation, parce qu'on ne peut pas parler d'amélioration du service public et d'amélioration des transports en commun et au final réserver ces améliorations aux centres urbains et aux agglomérations. Il estime que notre région a droit à une bonne desserte pour que nous puissions aussi apporter notre apport à la lutte contre le réchauffement

climatique et il espère lors d'une prochaine séance du Conseil pouvoir donner plus de résultats. Alors, tout en ayant bien à l'esprit qu'on doit se coltiner les monstres tels que la DGMR d'une part et les CFF d'autre part, au fond sans lobbying, sans mobilisation, puis sans union de la population et de ses autochtones, c'est clair qu'on n'y arrivera pas. Donc cette interpellation est une excellente démarche.

La discussion est ouverte.

Mme J. Noverraz :

Elle n'est pas du tout contre cette interpellation. Au contraire, elle travaille dans les transports publics, c'est donc quelque chose qui lui parle énormément. Une des principales raisons de pourquoi on a ce quart d'heure imparfait des CFF à l'horaire 2023, c'est la gare de Lausanne. En effet, les travaux ne sont toujours pas terminés. Par conséquent, tant que la gare de Lausanne ne sera pas entièrement terminée et mise en service, le parfait quart d'heure depuis Cully ne peut pas avoir lieu. Et la gare a beaucoup de retard en raison notamment d'oppositions et du traitement de celles-ci.

Elle y croit à cette cadence, mais il va falloir attendre l'horizon 2030 pour son application, une fois les travaux de la gare de Lausanne terminés.

En conclusion, le président demande à la Municipalité de préparer une réponse pour la prochaine séance de Conseil, soit le 10 octobre 2022.

M. JC Schwaab, Municipal, confirme qu'il répondra à la séance du Conseil du 10 octobre 2022.

10. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président propose l'élection des membres suivants :

- **Président :** Sébastien Hope Weber - BEL Action
- **1^{ère} vice-Présidente :** Daniela Nagy - Vert-e-s et Ouvert-e-s
- **2^{ème} vice-Président :** Loïc Desfayes - Vert'Libéraux
- **Scrutateur :** Alexandre Gay - PLR-ICD
- **Scrutatrice :** Elodie Griffard - PLR-ICD
- **Scrutatrice suppléante :** Aurélie Badoux - BEL Action
- **Scrutateur suppléant :** Léon Denisart - PSIG

Ils sont élus avec acclamations.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :

Il n'a pas de communication particulière. Nous sommes déjà au terme de la première année de cette législature. Ça passe vraiment très vite, puisque dans 10 jours on sera le 1^{er} juillet 2022.

Il remercie :

- Le Président, du Conseil communal, Nicolas Blanc, pour son année de présidence.
- Le boursier, Yves Sesseli, pour sa présence ce soir et toute l'année.
- Tout le Conseil communal pour sa confiance pour les comptes approuvés ce soir ainsi que le rapport de gestion. Ce rapport est quand même une mine d'informations que vous présente notre administration. Merci pour votre approbation.
- Notre huissier Pierre-Alain Genton qui est toujours présent.

- Toutes les commissions qui ont travaillé pendant cette année.
- Tout notre personnel, nos chefs de services, ses collègues municipale et municipaux pour le travail excellent et la bonne ambiance qui règne au sein des séances de la Municipalité.

Acclamations.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter un bel été à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie tout le monde également comme l'a cité Monsieur le Syndic. Effectivement, c'est une année qui a été assez mouvementée car pour certains il y avait passablement de choses nouvelles. Ça a été assez chaud pour la Municipalité, mais c'est comme ça qu'on avance, qu'on construit.

Acclamations.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

2 communications. La Municipalité va poser 2 préavis pour la prochaine séance du Conseil.

Le premier préavis. Il a rencontré la DGIT, Direction générale immeubles et du patrimoine du canton de Vaud et la DGE-DIREN, la direction de l'énergie, qui ont récemment avec la commune de Moudon édité un guide pour pouvoir installer des panneaux sur les toits protégés du bourg historique de la commune de Moudon. C'était quelque chose qui nous a semblé très très intéressant pour nos bourgs protégés. Donc, on est en train de regarder avec les instances cantonales pour créer également un guide de cette sorte. Normalement, il devrait être subventionné par le Canton, parce qu'il y a des choses qu'ils ont envie de mettre en avant comme encourager la pose de panneaux solaires sur les toitures protégées d'une façon respectueuse du patrimoine.

Le 2^{ème} préavis. Ça va être une demande de crédit d'étude pour développer un chauffage à distance sur le bourg de Grandvaux. Dans la classification énergétique territoriale, il est identifié pour les bourgs qu'on doit essayer de développer des chauffages à distance, parce que les solutions individuelles, type bois, forage thermique, à son avis, sont compliquées à mettre en place.

Pour le bourg de Cully, nous sommes en train d'étudier la question par rapport à un chauffage lié avec l'eau du lac.

Et puis sur le bourg de Grandvaux, on aimerait aussi étudier la faisabilité de créer une boucle énergie à l'intérieur du bourg sur les 54 bâtiments. Alors évidemment pas avec l'eau du lac parce que le lac est un peu loin et la quantité d'énergie nécessaire à faire remonter l'eau serait beaucoup trop grande, et ça rendrait la chose inefficace. Et puis tout baser sur une boucle à basse température avec des forages, avec de la récupération de chaleur répartie dans les sous-sols, probablement le temps que les bâtiments s'isolent naturellement par des rénovations, des compléments au gaz resteraient nécessaire pendant un petit moment.

Nous avons adressé à tous les propriétaires du bourg de Grandvaux un petit questionnaire, il y a eu 70% de réponses à ce questionnaire. Ça démontre une très grande attente de la population liée à ça et cela augmente significativement les chances de réalisation d'un chauffage à distance, car il faut savoir que pour que ça marche dans les 10 premières années, il faut vraiment pratiquement que tous les bâtiments visés soient raccordés pour que ce soit financièrement intéressant.

La question maintenant est que ça va être un projet redoutablement compliqué parce qu'il va falloir ouvrir des routes du bourg de Grandvaux. On va probablement en profiter pour refaire les conduites, parce que c'est un gros souci de la commune au niveau de l'assainissement. Par conséquent, ça va nécessiter une forte coordination, on changera des tuyaux en passant les tuyaux de chauffage à distance, également peut-être refaire des bouts de conduites d'électricité, à voir. On ne sait pas que ce qu'on va trouver et ça va aussi impliquer entre 40 et 50 propriétaires et des services différents, donc ce n'est pas un projet simple, mais c'est un projet absolument nécessaire, donc voilà le pourquoi de cette première étude de faisabilité.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Une information. Le 8 juillet 2022, on va faire une matinée de martelage dans les forêts du Sauget, c'est à côté du refuge de Villette, en compagnie du nouveau garde forestier et de l'inspecteur cantonal des forêts, M. Damien Jordan. Il y a une petite réception café et puis on se déplace dans les forêts. Là, on fera une petite éclaircie. On est en train de changer un petit peu la manière de procéder, soit de ne pas faire que des coupes de réalisation, c'est à dire, qu'on coupe tous les arbres. Une coupe d'éclaircie permet d'avoir un ensemencement naturel de la forêt et beaucoup moins de trognons et autres.

En cas d'intérêt, il faut s'inscrire au greffe ou directement auprès de lui-même par e-mail ou par téléphone.

Et puis ce soir, il a le plaisir en primeur de faire goûter le rosé de la commune le « Plant Robert ». Il souhaite un bel été.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet

La société Holdigaz avait procédé à une enquête complémentaire pour le chauffage à base de l'eau du lac. Cette enquête complémentaire est due au fait qu'ils ont triplé la capacité de la crépine du pompage d'eau. Nous avons reçu une opposition et nous allons la traiter dans les semaines à venir. Le plateau de la Gare, Cully. Le chantier du bâtiment Plant Robert avance tout à fait normalement et est dans le timing. Nous arrivons au bout du gros œuvre, donc nous allons faire maintenant l'état des lieux au niveau des finances comme les matières premières ont beaucoup augmenté. Elle reviendra sur cet état financier probablement en automne.

La vente de la parcelle O du plateau de la gare à Cully a été adjugée à la société Rives de Lavaux. La constitution de la parcelle et la vente à terme auront lieu sous peu. De nombreuses servitudes doivent être contrôlées.

Il y a eu le concours pour le bâtiment au Temple 1 à Cully, qui est derrière la fontaine de la Justice. C'est les bureaux BDAMS, Cully, et Terrin-Barbier, Lausanne qui ont gagné ce concours. Actuellement, la commune a encore 2 ou 3 demandes particulières par rapport au projet et nous sommes en train de le finaliser et de préparer le contrat avec les architectes. Il y aura un préavis au mois d'octobre pour le crédit d'étude pour faire avancer ce projet et ensuite le mettre à l'enquête publique même si ce n'est que des extérieurs, nous pensons que cette rénovation est importante. Il est essentiel aussi que tout le monde puisse s'exprimer et voir les plans. Donc il y aura une enquête publique pour cette rénovation.

Le reste des projets qui avaient été mis au budget de fonctionnement ainsi que les études sur les différents bâtiments à rénover sont en cours. L'analyse, le diagnostic de la maison de Riex est en cours. Le diagnostic également de la Maison de Watteville est en cours. Et une démarche un peu participative, nous avons passé une soirée dans la maison de Watteville avec les habitants d'Epresses. D'abord pour qu'ils puissent faire connaissance tous avec la maison parce que tout le monde ne connaissait pas son intérieur et ses jardins, et de voir les idées qui pouvaient émerger au niveau de la population et des voisins sur l'avenir de cette maison.

Une précision à la question qui a été posée pour le Plant Robert, on va essayer de mandater la première mise en location (ce qu'on appelle la mise en valeur) qui est une démarche particulière et ensuite de gérer nous-mêmes en professionnalisant nos services.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Tout d'abord, il remercie les conseillers d'avoir approuvé le préavis concernant les conduites pour l'eau et pour l'assainissement aux Auges. Donc des travaux vont suivre leur cours.

2 communications.

La première a trait au projet de trottoirs franchissables dans les bourgs de Riex et d'Epresses.

A Riex, une soirée a été organisée par SecuRiex pour parler des divers problèmes de trafic et de surcharge de la route de la Corniche, que ce soit le matin avec les pendulaires ou le week-end. L'accueil

pour la réalisation d'un trottoir franchissable n'a pas été bon pour toutes sortes de raisons. Ce projet est mis en berne.

En conséquence, nous allons très probablement lancer une étude d'aménagement globale pour les bourgs de Riex et d'Epesses. Nous ferons prochainement un appel d'offres et puis parmi les idées que nous aimerions envisager, il y aurait le passage des zones 30 km/h à 20 km/h. Alors il ne cache pas que la légalité d'une telle zone sur une route cantonale comme la route de la Corniche est très douteuse pour ne pas dire complètement impossible. Cela dit, nous allons demander un avis juridique à la DGMR pour savoir à quoi s'en tenir et pouvoir répondre aux attentes de la population.

La deuxième a trait à la sécheresse. La Municipalité a décidé jusqu'à nouvel avis d'instaurer une restriction de consommation d'eau potable. Il n'y pas tant besoin de justifier le pourquoi quand on voit la situation de nos ruisseaux et nos coulisses. Ce qui fait que dès réception du tout ménage qui est en cours de préparation, nous instaurerons une restriction d'eau qui vise à interdire le remplissage des piscines et l'arrosage des pelouses y compris celles de la commune.

Il est important pour la Municipalité de préserver cette ressource indispensable et de plus en plus rare qu'est l'eau potable et puis la sécheresse actuelle montre à quel point c'est nécessaire.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. R. Baehler :

Dans sa dernière séance, le conseil intercommunal de l'ASCL a accepté la gestion et les comptes 2021.

M. J. Joly :

Il a une question par rapport à la dernière intervention du municipal des eaux. Au cas où la sécheresse devrait durer, il faudra arroser les vignes. Est-ce qu'un plan est prévu comme les dernières années à Cully ?

M. JC Schwaab, Municipal :

On est prêt à faire cela. La dernière fois, c'était la protection civile qui avait organisé une pompe. Maintenant, on a un véhicule de la voirie qui est équipé d'une pompe. Notre excellent Municipal des vignes sera le premier à l'organiser.

Le Président :

« C'est toujours un plaisir de présider ces séances, mais je vais vous abandonner. Je remercie mes collègues du Bureau, Daniela, Valérie, Loïc, Alexandre, bien sûr Sébastien à qui il souhaite également du plaisir à présider les séances à l'avenir, et tout particulièrement Catherine avec qui nous passons du temps à préparer nos séances. Merci beaucoup à chacun-e d'entre-vous »

Acclamations.

Il clôt la séance à 21h10

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, 5 septembre 2022